

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2012

Tous les Conseillers Municipaux sont présents, à l'exception d'Yves Péré qui donne procuration à Sylvie Lacau et de Marie-Claire Lacau qui donne procuration à Mathias Martell
Secrétaire de séance : M Corsini

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 10 septembre 2012 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT

Travaux station épuration : choix entreprise

L'entreprise Hastoy, la moins disante, obtient le marché des travaux de la station épuration pour un montant s'élevant à 163.000 € H.T. Cette offre est acceptée à l'unanimité.

Travaux de voirie 2012 : choix entreprise

L'entreprise Lapédagne, la moins disante, est retenue pour un montant T.T.C. de 35.322 €. Le Conseil Municipal unanime retient ce devis.

Construction vestiaires : choix entreprise - Lot VRD

L'entreprise Acchini, la moins disante, présente un devis se chiffrant à 7.096 € HT, proposition acceptée à l'unanimité.

Budget eau : délibération budgétaire modificative

Les dépenses investissement sont ajustées pour permettre le paiement des travaux de remplacement de la canalisation avenue de Bétharram. Le Conseil donne son aval.

Questions diverses

Ecole : 76 écoliers ont effectué la rentrée scolaire dont 42 en maternelle.

Le Conseil vote une subvention de 116 € en faveur de la coopérative scolaire pour l'achat de mini-basket (initiation pour les petits).

Ramassage des ordures ménagères : à partir du 17 septembre, la Rue Delette sera desservie au porte à porte.